

*Questions orales*

tateurs paient un tiers de taxes de moins que les sociétés canadiennes auxquelles ils livrent concurrence.

Pour quelles raisons est-il contre cette taxe, alors que le résultat de l'harmonisation du système de taxe au Québec est une réduction de 7,5 p. 100 du coût des nouveaux investissements. Cela équivaut à un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100 qui encouragera de nouveaux investissements au Canada, nous permettra de devenir plus compétitifs et stimulera notre économie.

Le député ne peut gagner sur les deux tableaux.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. La petite entreprise emploie 40 p. 100 de la main-d'oeuvre de notre pays et est à l'origine de 80 p. 100 de l'augmentation nette des emplois au Canada. Plus de 90 p. 100 des gens d'affaires du pays s'opposent à la TPS.

Pourquoi le ministre des Finances continue-t-il à dire que les gens d'affaires appuient la TPS, alors que c'est faux?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je ne me fais pas d'illusions. Il y a des éléments de la TPS que certains secteurs du monde des affaires n'aiment pas. Cela ne diminue toutefois en rien l'importance, pour le monde des affaires et pour l'économie du Canada, que revêt l'adoption de ce qui est considéré sur la scène internationale comme l'une des meilleures façons d'améliorer la compétitivité de l'économie du Canada. Cette initiative améliorera, comme je le disais au député de LaSalle—Émard, la capacité de notre pays d'attirer de nouveaux investissements, correspondant à un crédit d'impôt à l'investissement de 7,5 p. 100. Cela s'applique à la petite, à la moyenne et à la grande entreprise dont la capacité de créer de nouveaux emplois sera meilleure ainsi que leur capacité à soutenir la concurrence à l'échelle internationale. Nous devons absolument surmonter cette obsession partisane du Parti libéral et considérer l'initiative de la TPS pour ce qu'elle est, soit une grande amélioration de notre capacité à soutenir la concurrence sur le plan économique.

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Nous avons remarqué dans l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui que le premier ministre exagère, comme beaucoup de gens s'en rendent compte.

Les secteurs les plus durement touchés par les faillites sont la construction, la vente au détail et le tourisme. Ces secteurs sont aussi les plus vulnérables à la TPS. Est-il logique que le ministre des Finances s'obstine dans cette voie même si tout prouve qu'il a tort?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'ai reçu hier à mon bureau un visiteur qui vit en Allemagne depuis environ 15 ans. «Pouvez-vous m'expliquer le problème concernant la TPS?», m'a-t-il demandé, «de quel genre de taxe s'agit-il?» Quand je le lui ai expliqué, il m'a répondu: «Mais c'est la même chose que la taxe sur la valeur ajoutée que nous avons en Allemagne!» «C'est exact», lui ai-je dit. «Alors, pourquoi faire tant d'histoires, m'a-t-il répliqué, elle rend notre pays plus concurrentiel.» Elle aura le même effet au Canada.

Il existe une taxe semblable dans 48 pays du monde. Certaines des plus petites et des plus fortes économies du monde en ont une, mais le député persiste à s'enfoncer la tête dans le sable. . .

**M. le Président:** Nous devrions passer à autre chose.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Nous venons d'entendre sa ministre de la Justice admettre que ses conseillers juridiques ont peut-être fait une erreur en ce qui concerne l'article 51 de la Constitution. Ces mêmes conseillers juridiques se sont également trompés à propos du Régime d'assistance publique du Canada dont la modification a été annulée par la Cour d'appel de Colombie-Britannique plus tôt cette année.

J'aimerais demander au vice-premier ministre s'il a envisagé la possibilité que ces conseillers juridiques se soient trompés une troisième fois au sujet de la nomination des huit sénateurs. Si c'était le cas, non seulement la loi créant la TPS serait illégale, mais toutes les lois adoptées après ces nominations, hier, le seraient aussi. Pourquoi, alors, ne pas faire ce qui convient et retirer la taxe immédiatement? Personne n'en veut, il n'y a qu'à s'en débarrasser.

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre l'accusation du député qui déclare que les conseillers juridiques du gouvernement se seraient trompés. Pas du tout. Ils sont parfaitement au courant de l'alinéa 51 a) qui ne fait absolument pas obstacle au recours à l'article 26.